

ACTE DE VENTE D'UN NAVIRE

Entre les soussignés,

VENDEUR(S), d'une part,

Préciser pour chaque vendeur les données suivantes :

Nom/prénom :	Nom/prénom :
Date et lieu de naissance :	Date et lieu de naissance :
Adresse physique et postale :	Adresse physique et postale :
Tél. :	Tél. :
Mail :	Mail :

Si il s'agit d'une personne morale préciser les mentions légales obligatoires (raison sociale, n° Ridet / SIREN/ RCS, identité et nationalité des gérants, adresse du siège social, contacts téléphonique/mail).

ET

ACHETEUR(S), d'autre part,

Préciser pour chaque acheteur les données suivantes :

Nom/prénom :	Nom/prénom :
Date et lieu de naissance :	Date et lieu de naissance :
Nationalité :	Nationalité :
Profession :	Profession :
Adresse physique et postale :	Adresse physique et postale :
Tél. :	Tél. :
Mail :	Mail :

Si il s'agit d'une personne morale préciser les mentions légales obligatoires (raison sociale, n° Ridet / SIREN / RCS, identité et nationalité des gérants, adresse du siège social, contacts téléphonique/mail).

Il a été convenu que Mme, M. (NOM/Prénom du/des propriétaire(s))

agissant en qualité de propriétaire(s) du navire ci-après désigné,

Caractéristiques du navire	Caractéristiques du/des moteur(s)
Nom du navire vendu :, immatriculé aux Affaires Maritimes sous le n° et francisé en Douane sous le n°	Marque :
Nouveau nom demandé éventuellement :	Type (Hors bord, fixe) :
Marque :	Puissance :
Type (navire à moteur, voilier, VNM, autres) :	N° de série :
Jauge brute :Longueur :	
Couleur de la coque :	

Equipements vendus avec le navire (ou inventaire annexé au présent acte et signé par les parties) :

VEND (ons) AUX CONDITIONS SUIVANTES le navire à l'acheteur :

- Totalité ou pourcentage acheté% et répartition des parts par acheteur :
NOM/Prénom :, Pourcentage acheté.....% ;
NOM/Prénom :, Pourcentage acheté.....% ;
NOM/Prénom :, Pourcentage acheté.....% ;
NOM/Prénom :, Pourcentage acheté.....% ;
NOM/Prénom :, Pourcentage acheté.....% ;
- **Etat du navire : l'acheteur déclare bien connaître le navire pour l'avoir visité et l'accepter dans l'état où il se trouve.**
- **Dettes : Le vendeur déclare qu'il n'existe sur ledit navire aucune dette, ni inscription hypothécaire et garanti à l'acheteur le paiement des droits et taxes afférents au navire, s'engage le cas échéant, à régulariser sa situation avant les formalités de transfert.**
- Prix de vente : La présente vente est conclue pour la somme de(en chiffres)
(en toutes lettres).....
- Mode de règlement :
- Livraison : Le navire sera livré le à

Les parties attestent avoir pris connaissance des formalités de transfert de propriété, à savoir :

- Le présent acte de vente est soumis, avant exécution des formalités de transfert de propriété, au visa de la Direction des Affaires Maritimes. Le présent acte est annulé de plein droit en cas de refus dudit visa.
- **L'acheteur s'engage** à effectuer les formalités de transfert de propriété auprès de la Direction des Affaires Maritimes et du Service des Douanes dans **un délai d'un mois à compter de la date de signature du présent acte.**
- **Les parties sont informées que tout dossier incomplet ou non conforme entraînera le refus du visa de l'administration des Affaires Maritimes.**

En foi de quoi les parties étant d'accord, le présent acte a été clos et signé après lecture par chacune des parties.

Fait en exemplaires, à..... le

Vendeur(s):

Acheteur(s):

Visa de la Direction des Affaires Maritimes :

N° LE T RANSFERT DE PROPRIETE DONT
ACTE CI-DESSUS EST ENREGISTRE A NOUMEA,
LE

NOTA :

1/ Ce document est un modèle simplifié qui prévoit les **mentions minimales obligatoires**. Il peut être complété si nécessaire (état du navire, réparations à la charge du vendeur préalablement à la livraison, armement, réserves, conditions de paiement,...).

2/ S'il s'agit d'un navire en copropriété, préciser pour chacun des vendeurs ou acheteurs le pourcentage de parts. L'ensemble des propriétaires d'un navire et des acheteurs doivent signer le présent acte.

3/ Il est conseillé à chacune des parties de conserver un exemplaire signé de l'acte de vente et d'en adresser une copie pour information à la Direction des Affaires Maritimes.

Liste des pièces obligatoires pour tout dossier de changement de propriétaire de navire

Pour les navires de moins de 10 tonneaux de jauge brute

- Le présent acte de vente dûment complété, daté et signé en 1 exemplaire original,
- La carte de circulation du navire,
- Photocopie de la carte d'identité ou du passeport de l'acheteur

Pour les navires à partir de 10 tonneaux de jauge brute

- La photocopie de la carte d'identité ou du passeport de l'acheteur,
- 1 photo d'identité par acheteur.
- 2 originaux de ce formulaire à produire dûment complétés, datés et signés (1 pour les Affaires Maritimes, 1 exemplaire pour les Douanes),
- l'acte de francisation du navire.

ET :

❖ Si l'acheteur ou le vendeur est une société ou une association, les pièces à produire sont :

- les statuts de la personne morale à jour,
- le procès-verbal du conseil d'administration ou de l'assemblée générale ayant décidé de la vente ou de l'achat du navire,
- l'extrait du Kbis (document officiel attestant l'existence juridique d'une entreprise commerciale),
- le RIDET (Répertoire d'Identification des Entreprises et des Etablissements) et l'identité du gérant.

❖ Pour les personnes mineures, l'acte de vente doit être signé par l'autorité parentale (père et/ou mère) ou la personne/l'institution investie du droit de garde (tuteur légal) sur justification de l'identité du mineur et de celle de son/ses représentant(s) : joindre copie complète du livret de famille, pièces d'identité, pour un tuteur légal joindre le jugement du juge des tutelles, et pour un mineur émancipé la preuve de son émancipation.

❖ Si le navire est frappé par une mesure d'inaccessibilité douanière mentionnée sur la carte de circulation :

- fournir un IM4 prouvant que le propriétaire a acquitté les droits et taxes exigibles

❖ Si le navire fait l'objet d'une inscription de gage non encore anéantie :

- une main levée de gage.

❖ Si le transfert de propriété fait suite à une dévolution successorale, il devra satisfaire aux dispositions suivantes :

- pour les personnes de statut civil coutumier : fournir un certificat d'hérédité ou procès-verbal de palabres désignant le bénéficiaire du navire.
- pour les personnes dont l'état civil relève du droit commun : joindre un acte notarié qui précise l'identité du ou des bénéficiaires du navire.
- L'acte de vente doit comporter la signature de tous les héritiers, en plus de celle de la personne devant figurer sur le titre de navigation.

Le dossier complet est à transmettre à la Direction des Affaires Maritimes :

❖ Par voie postale à :

Direction des Affaires Maritimes
 Bureau Immatriculation des navires
 BP M2 – 98849 Nouméa Cedex

❖ Ou dépôt direct à l'accueil ou dans la boîte aux lettres :

Direction des Affaires Maritimes
 2 bis rue Félix Russeil – Nouville
 98 800 Nouméa

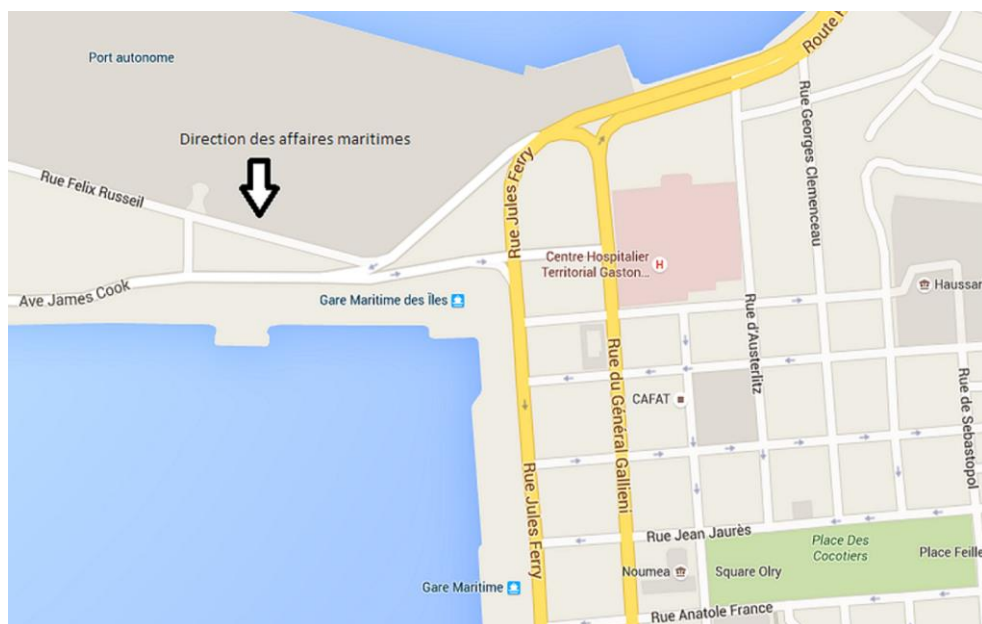
❖ Horaires : du lundi au vendredi :

- sans rdv de 08h00 à 11h45
- sur rendez-vous les après-midi

❖ Tél : 27-99-22

❖ Mail : dam-nc@gouv.nc

❖ Site : www.affmar.gouv.nc



ATTENTION : SEUL LE DOSSIER COMPLET SERA TRAITE.